

i DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Selon l'art. 325-5 du Règlement Général de l'AMF

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de mon activité de conseil en gestion de patrimoine, je suis soumis à diverses réglementations correspondant aux différents statuts que j'exerce. Le présent document est établi en vue de vous présenter le cadre réglementaire dans lequel nous allons travailler. Je vous adresse les informations réglementaires et les informations complémentaires préconisées par LA COMPAGNIE CIF (association professionnelle agréée par l'AMF) et par LA COMPAGNIE IAS, association agréée par l'ACPR, auxquelles je suis adhérent. Notre société est enregistrée auprès de l'ORIAS sous le numéro 13009195 (www.orias.fr) :

Conseil en Investissements Financiers

Dans l'exercice de mon activité de CIF, je suis susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante : le conseil en investissement non indépendant, repose sur une analyse diversifiée de manière large des instruments ou services financiers disponibles sur le marché, sans pour autant analyser l'ensemble des offres du marché. La rémunération pourra se faire sous forme de rétrocessions de commissions et/ou d'autres avantages monétaires ou non monétaires perçus ou reçus de la part de nos partenaires, cumulés éventuellement à nos honoraires. Cette rémunération est justifiée par une amélioration de la qualité de notre prestation et dans l'objectif d'agir au mieux de vos intérêts. La nature du conseil ainsi que les contours de la rémunération vous seront communiqués de manière plus précise au sein de la lettre de mission. L'autorité de contrôle pour l'activité CIF est :

Autorité des Marchés Financiers
17 Place de la Bourse
75 082 PARIS Cedex 02

Intermédiaire en Assurance (IAS)

J'exerce mon activité de courtier en assurances en catégorie B : non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et possibilité de communiquer, sur simple demande du client, le nom de ces dernières. Dans le cadre de cette activité je ne suis pas autorisé à encaisser des fonds destinés à un assuré ou à une compagnie d'assurances, les fonds sont donc directement encaissés par les compagnies. Je ne propose que des assurances de personnes, pas d'IARD. Dans le cadre de l'exercice de cette activité, ma prestation est fournie sur un conseil approprié permettant de conseiller le produit le plus adapté aux besoins du client, et le formaliser au sein d'un rapport d'adéquation. L'autorité de contrôle des activités IAS est :

ACPR
4 place de Budapest
Direction du Contrôle des Pratiques Commerciales
75436 PARIS Cedex 9

Diplômes universitaires

Je suis titulaire d'une Maîtrise en Droit des Affaires, d'un Master II Négociation et Ingénierie Patrimoniale, d'un DESS Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises et du Diplôme d'Aptitude Aux Fonctions de Notaire.

Liste des partenaires avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique (+10% du capital) :

Néant.

Liste des partenaires :

CIF	Primonial, Intential, Nortia
IAS	April, Generali patrimoine, Generali Luxembourg, Vie Plus Suravenir, Swisslife,

Organisation et bonne conduite

Conformément aux Codes de Bonne Conduite de LA COMPAGNIE CIF et LA COMPAGNIE IAS, j'ai pris l'engagement, pour maintenir mon adhésion, de suivre des formations réglementaires obligatoires, de justifier annuellement d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle, de produire mon casier judiciaire et de déclarer immédiatement, sous peine de déchéance, tout événement susceptible de le modifier, enfin de respecter toutes les dispositions incluses dans le Code de Bonne Conduite de LA COMPAGNIE CIF et LA COMPAGNIE IAS.

Traitement des réclamations

La réclamation peut être exprimée lors d'un rendez-vous et doit être adressée par écrit à la Direction du cabinet par courrier à l'adresse du cabinet ou par un e-mail (arnaud.trolong@fiscarmonia.com).

FISCARMONIA - SARL au capital de 8.000 € - SIREN 795 314 863 – RCS de NANCY.

3 place Simone Veil CS20739 54000 NANCY – arnaud.trolong@fiscarmonia.com – fiscarmonia.com – Tél : 06 21 11 64 31

Enregistrée à l'ORIAS sous le n° 13009195 (www.orias.fr) en qualité de courtier en assurances et CIF - Adhérent de la Compagnie CIF (activité CIF), la Compagnie IOB (activité IAS) – Compagnie CIF : Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond

Le Cabinet accuse réception de la réclamation dans le délai de 10 jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation et a deux mois maximum pour y répondre, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.
En cas de réponse insatisfaisante le client peut ensuite contacter :

- Pour l'activité CIF et IAS :
 - CNPM Médiation Consommation
 - Centre d'Affaires Stéphanois SAS
 - IMMEUBLE L'HORIZON – ESPLANADE DE FRANCE
 - 3, RUE J. CONSTANT MILLERET – 42000 SAINT-ÉTIENNE
 - contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu
 - <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>
- En second lieu et spécialement pour l'activité de CIF :
 - Le Médiateur de l'AMF (instruments financiers et services d'investissements) :
 - Autorité des Marchés Financiers
 - 17, Place de la Bourse
 - 75 082 Paris Cedex 02
 - <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>

En cas d'échec de la médiation, vous aurez la possibilité en dernier recours, de saisir le tribunal relevant de la juridiction compétente qui pourra statuer sur tout litige.

Traitement des données personnelles et confidentialité

Notre travail nécessitant un accès, un stockage et l'exploitation des informations personnelles que vous voudrez bien nous confier, nous nous engageons à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 28 mai 2018. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de nos activités et des services proposés sont collectées et traitées par Arnaud TROLONG en qualité de responsable de traitement. Notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre notre cabinet et son client, à en préserver la sécurité et l'intégrité, à ne communiquer ses informations qu'aux tiers auxquels il est nécessaire de les transmettre pour la bonne exécution des missions confiées. Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite archivées pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Nous vous informons que vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit de restriction sur l'utilisation, d'un droit d'opposition à l'utilisation, d'un droit à l'effacement ou encore d'un droit à la portabilité de vos données personnelles.

Vous pouvez ainsi bénéficier de ces droits à tout moment en nous informant directement à l'adresse suivante :

- par courrier électronique : contact@fiscarmonia.com
- par courrier postal : FISCARMONIA 3 place Simone Veil CS 20739 54000 NANCY

A défaut du respect du délai de traitement de votre demande, vous disposez d'un droit à introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle compétente, via leur site internet ou par voie postale : **CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07.**

Par ailleurs, le cabinet s'abstient, sauf accord express, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.

Moyens de communications

Nous vous informons que nous communiquerons avec vous par les moyens suivants :

- Par courrier
- Par tout autre support durable (e-mail, site internet dédié, etc...) dès lors que vous aurez opté formellement pour la fourniture des informations sur cet autre support et que ce même support se révélera adapté au contexte dans lequel seront conduites les affaires.

Les coordonnées de contact que vous nous aurez communiquées pourront à tout moment être utilisées en vue de sécuriser et d'authentifier nos échanges.

En cochant cette case, vous acceptez que les informations soient communiquées par le biais d'un support durable autre que le papier, à savoir par courriel. À tout moment, vous pouvez demander à disposer du document papier ou à revenir à une remise de document sous format papier.

Votre courriel :

En vous remerciant de la confiance que vous voudrez bien nous accorder, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

A.TROLONG

Document remis le :
NOM, Prénom du client :
Signature du client :